

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	10	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Claude PRION, Aude MARCELLI, Christophe BÉNARD, Céline SAVIGNI SKOWRONEK, Omar SKALLI HOUSSAINI, Boris BRU, Benoît AUNAC, Adrien MURIEL, Gérard FAUVE

Procurations : Marcelle MANEIN donne procuration à Aude MARCELLI, Annie ESCANDE donne procuration à Adrien MURIEL, Sandrine CURIE donne procuration à Patrick BUISSON

Date de la convocation
06/03/2025

Absentes excusées : Marcelle MANEIN, Annie ESCANDE, Sandrine CURIE

Absent :

Date d'affichage
06/03/2025

Secrétaire de Séance : Christophe BÉNARD

Approbation du compte rendu du 28 janvier 2025

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Enfance : convention de partenariat avec l'association « So we are Polyglottes » basée à Pont-du-Casse à compter du 1^{er} février 2025

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Considérant le besoin existant pour les familles utilisatrices de ce service, Monsieur Claude PRION propose que cette convention soit reconduite du 1^{er} février au 31 décembre 2025 à la fois pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis. Cette nouvelle convention renouvelle la mise en place pour la période citée de l'accueil des enfants bajamontais jusqu'à 8 ans pour un montant de 21,75 euros par journée et par enfant avec un plafond à 17 560 € pour la période et l'application de la tarification communale pour les familles.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention du 1^{er} février au 31 décembre 2025.

Investissements : choix des prestataires

Résultat du vote : OUI = 12 NON = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-041Bis par laquelle le conseil municipal l'a mandaté pour déposer des demandes de subvention FST et DETR pour la réfection des terrains de tennis, de pétanque ainsi que la création d'un cheminement. Ces demandes sont encore en cours d'instruction mais les travaux peuvent être engagés.

Commune de Bajamont

Il souhaite soumettre au vote le choix des prestataires pour l'ensemble de ces investissements ainsi que pour le remplacement des lattes de la passerelle, les lattes bois d'origine étant très abimées.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- ✓ **Pour la réfection du terrain de tennis** (démoussage, colmatage des fissures, ponçage, peinture et lignes de jeu), le remplacement de sa clôture ainsi que du massif du poteau de tennis :
 - **Entreprise SPTM - ZI de Trixe – 82710 BRESSOLS : 17 488 € HT, soit 20 985 € TTC,**
 - **Entreprise ADN Sol – 46, av. de Vendôme – 41000 BLOIS : 20 504,80 € HT, soit 24 605,76 € TTC.**
- ✓ **Pour la réfection du boulodrome** (4 pistes, traverses en chêne, sable sur 3 cm et traçage des pistes au fil bleu) **ainsi que la création d'un cheminement** :
 - **Entreprise GELADE & Fils – 4, rue des Entrepreneurs – ZA de Borie – 47480 PONT-DU-CASSE : 9 380 € HT, soit 11 256 € TTC pour le boulodrome et 9 970 € HT, soit 11 964 € TTC pour le cheminement, soit un total de 19 350 € HT, soit 23 220 € TTC pour l'ensemble,**
 - **Entreprise DETP Sarl – Le Bioule – 39, av. du Périgord – 47340 LAROQUE-TIMBAUT : 9 944 € HT, soit 11 932,80 € TTC pour le boulodrome et 10 192,50 € HT, soit 12 231 € TTC pour le cheminement, soit un total de 20 136,50 € HT, soit 24 163,80 € TTC,**
 - **Entreprise SPIE Batignolles Malet – Agence d'Agen – 43, rue de Daubas – 47550 BOÉ : 9 310,18 € HT, soit 11 134,98 € TTC pour le boulodrome et 14 793,15 € HT, soit 17 751,78 € TTC pour le cheminement, soit un total de 24 103,33 € HT, soit 28 886,76 € TTC.**
- ✓ **Pour le remplacement des lattes de la passerelle** (dépose des lattes bois et installation de caillebotis inox antidérapants et évacuation des déchets) :
 - **Entreprise l'Atelier d'Alexandre – ZI de Laville – 47240 BON-ENCONTRE : 4 950 € HT, soit 5 940 € TTC,**
 - **Entreprise TROISEL – Agropole – BP 223 – 47931 AGEN cedex : 2 options proposées : caillebotis inox pour un montant de 8 400 € HT, soit 10 080 € TTC ou grille de sécurité pour 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC,**
 - **L'entreprise METALU – chemin des Taillais – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS** auprès de laquelle nous avons acquis la passerelle en juin 2012, sollicitée à plusieurs reprises, ne nous a pas répondu.

Afin que l'information soit complète, Monsieur le Maire présente les simulations financières intégrant les potentielles recettes liées aux demandes de subvention, selon 2 versions, en précisant que les plans de financements prévisionnels ci-après intègrent également les panneaux signalétiques de sécurité (1 198 € HT soit 1 437,60 € TTC) et les agrès extérieurs (6 371,67 € HT soit 7 646 € TTC) :

Version 1 : avis favorable FST uniquement

Ressources	Montant retenu pour le calcul de la subvention (HT)	Taux selon prévisionnel	Montant sollicité
Agglomération d'Agen (FST)	44 407,67 €	50 %	22 203,83 €
Autofinancement (HT)	44 407,67 €	50 %	22 203,83 €
Autofinancement (TTC)			31 084,77 €
Coût global de l'opération (HT)			44 407,67 €
Coût global de l'opération (TTC)			53 288,60 €

Commune de Bajamont

Version 2 : Avis favorables FST et DETR

Ressources	Montant retenu pour le calcul de la subvention (HT)	Taux selon prévisionnel	Montant sollicité
Agglomération d'Agen (FST)	44 407,67 €	33 %	14 654,53 €
D.E.T.R. 2025	44 407,67 €	33 %	14 654,53 €
Autofinancement (HT)	44 407,67 €	34 %	15 098,60 €
Autofinancement (TTC)			23 979,54 €
Coût global de l'opération (HT)			44 407,67 €
Coût global de l'opération (TTC)			53 288,60 €

Considérant le calendrier d'intervention des entreprises et à prestations équivalentes, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises les mieux-disantes :

- ✓ Entreprise SPTM pour la réfection du terrain de tennis et le remplacement de sa clôture pour un montant de 17 488 € HT, soit 20 985 € TTC.
- ✓ Entreprise GELADE & Fils pour la réfection du boulodrome et la création d'un cheminement pour un montant total de 19 350 € HT, soit 23 220 € TTC pour l'ensemble.
- ✓ Entreprise l'Atelier d'Alexandre pour le remplacement des lattes de la passerelle pour un montant de 4 950 € HT, soit 5 940 € TTC.

Il est précisé qu'Adrien MURIEL, travaillant pour l'entreprise SPIE Batignolles Malet, ne participera pas au vote. Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur les offres proposées et mandate Monsieur le Maire pour signer les devis n° DE20250031 et DE20250030B de l'entreprise GELADE & Fils ainsi que les devis n° 2025-0162 et 2025-0163 de l'entreprise SPTM et le devis du 6 février 2025 de l'Atelier d'Alexandre.

Vote de la fiscalisation directe et du versement d'une contribution au Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre 2025

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Claude PRION, vice-Président du SIVAC, présente la situation budgétaire du SIVAC et les orientations prises lors du dernier Débat d'Orientations Budgétaires qui est de rééquilibrer le déficit de fonctionnement constaté depuis plusieurs années dû en particulier aux évolutions salariales réglementaires ainsi qu'à un rattrapage insuffisant de l'inflation.

Le besoin global s'élève à 155 619,21 €, soit 18,40 % d'augmentation des contributions frais fixes hors emprunts. Pour Bajamont, Claude PRION propose 2 hypothèses :

- ✓ La première s'appuie sur le principe de faire strictement converger le niveau de fiscalité additionnelle avec le coût du fonctionnement de base du syndicat.
- ✓ La deuxième hypothèse est d'imputer ce besoin supplémentaire de 10 000 € au budget communal.

Afin d'alimenter le débat, Monsieur le Maire précise les orientations budgétaires de l'Agglomération d'Agen qui ambitionne une augmentation des recettes, en particulier sur 3 leviers : la mise en place de la taxe GEMAPI (à hauteur de 600 000 €), la mise en place par l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) d'une fiscalité additionnelle (pour 400 000 €) ainsi qu'une augmentation de la taxe de séjour.

Après débats, considérant un contexte fiscal déjà haut sur la commune, augmenté en 2023, et le contexte fiscal de l'Agglomération d'Agen, considérant que l'orientation du conseil municipal reste de faire converger le coût du fonctionnement de base du syndicat et le niveau de fiscalité additionnelle, décide pour cette année de compenser

Commune de Bajamont

ce besoin supplémentaire par un versement de 10 000 € du budget communal afin de ne pas alourdir la pression fiscale des bajamontais.

Pour rappel et afin de ne pas alourdir la pression fiscale des propriétaires, le conseil municipal a décidé de verser en 2023 et de manière pérenne sur les exercices budgétaires suivants, en plus de la fiscalité directe au SIVAC, la somme de 40 000 € correspondant à la compensation fiscale mise en place depuis 2022 (par modification du coefficient correcteur) suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ d'arrêter la somme de 60 000 € à fiscaliser en 2025 au profit du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre (SIVAC)
- ✓ et de verser la somme de 50 000 € de contribution au titre de 2025 (40 000 + 10 000).

Appels à cotisations 2025 : Association des Maires du Lot-et-Garonne, Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne, CAUE 47 et FDGDON de Lot-et-Garonne

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

L'Association des Maires du Lot-et-Garonne est une association qui regroupe l'ensemble des 324 communes du département et se veut un interlocuteur incontournable pour accompagner les élus au cours de leurs diverses et complexes missions.

L'appel à cotisation, basé sur la population légale de la commune, s'élève à 337,32 € pour l'année 2025 et se décompose comme suit :

- Cotisation départementale : 168,66 €
- Cotisation nationale AMF : 168,66 €

L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne a pour vocation de répondre au besoin des maires ruraux de se fédérer et d'être représentés à l'échelle du département. Monsieur le Maire expose la pertinence d'une adhésion à cette association ainsi qu'à la souscription de l'abonnement à la revue mensuelle 36000 communes.

L'appel à cotisation, s'élève à 115 € pour l'année 2025 et se décompose comme suit :

- Adhésion nationale de 85 €
- Cotisation départementale de 30 €
- Abonnement au mensuel 36 000 communes compris dans l'adhésion

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne assure une mission de service public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme, l'énergie et le paysage au profit de tous. Il occupe une place unique de conseil aux collectivités en apportant une expertise et un accompagnement dans la conduite de projets moyennant une adhésion annuelle de 250 €.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne est un syndicat professionnel créé en 1981, agréé par le ministère de l'agriculture, qui a pour mission d'assurer la lutte contre les organismes nuisibles. Parmi ces services, la fédération peut, suivant la situation, mettre à disposition le matériel nécessaire à la lutte contre ragondins et rats musqués.

L'appel à cotisation 2025 s'élève à 50 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

valide l'adhésion aux associations suivantes :

- L'Association des Maires du Lot-et-Garonne pour un montant de 337,32 €
- L'Association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne pour un montant de 115 €
- Le CAUE47 pour un montant de 250 €
- La FDGDON 47 pour un montant de 50 €

mandate Monsieur le Maire de s'acquitter des cotisations annuelles.

Commune de Bajamont

Questions d'actualité

Suite programme Villages d'avenir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'initiative prise en Lot-et-Garonne par les deux administrations portant ce projet, Direction Départementale des Territoires et Direction Générale des Finances Publiques, d'optimiser cet appui auprès des collectivités retenues en proposant des rencontres d'échanges autour de nos besoins afin de proposer un accompagnement adéquat selon chacun de leurs périmètres respectifs (en particulier sur le périmètre de faisabilité budgétaire). Ces rencontres seront contractualisées par convention. Une première rencontre est prévue en mairie le 31 mars prochain à 9h30 en mairie.

Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Agen-Garonne : bilan d'activités de l'année 2024

Les Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) sont des structures contribuant à la mise en place de stratégies foncières locales.

Ils ont compétence pour :

- ✓ Réaliser, pour leur compte, pour celui de leurs membres ou de toute personne publique, des acquisitions foncières ou immobilières afin de constituer des réserves foncières et de permettre des actions ou opérations d'aménagement,
- ✓ Mais aussi pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur de ces biens fonciers ou immobiliers acquis.

L'EPFL Agen-Garonne nous transmet son bilan d'activités pour l'année 2024. Il est consultable en mairie.

Information outil KAROS

Monsieur le Maire rappelle que KAROS est l'opérateur de Covoit'Agen, le service public de covoiturage de l'Agglomération d'Agen dont les bajamontais peuvent bénéficier. Un interlocuteur dédié, Alex JOUBERT, se tient à notre disposition pour répondre à toute question concernant la pratique et le développement de ce service de covoiturage auprès des bajamontais. Pour information, en 2014, 1 272 nouveaux habitants du territoire se sont inscrits sur Covoit'Agen. 7 630 trajets passagers ont été réalisés sur le territoire, les gains de pouvoir d'achat générés grâce au covoiturage pour les habitants du territoire inscrits sur Covoit'Agen représentent 39 600 km et les émissions de gaz à effet de serre annuelles ont baissé de 9 100 kilos de CO2 grâce au covoiturage.

Rappel calendrier :

25 mars à 20h : commission Finances à laquelle l'ensemble du conseil est convié

8 avril à 20h : conseil municipal – vote du budget primitif 2025

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 8 avril à 20h